



DEPLACEMENTS DES ASSISTANTS SOCIAUX ARRETONS LES FRAIS !

Le Sgen-CFDT Lorraine a été interpellé par les Assistants Sociaux et les personnels itinérants de l'Académie, tous services confondus :

Les témoignages faisant état de dysfonctionnements répétés dans les procédures de remboursement des frais de déplacement se multiplient :

- > Frais de déplacement restés sans règlement depuis février 2022 dans certains cas,
- > Impossibilité répétée de saisir les frais, «anomalies bloquantes»
- > Remise en cause des kilométrages indiqués par les Assistants Sociaux
- > Frais de déplacement non remboursés...

LA SITUATION EST INACCEPTABLE, MOBILISONS-NOUS !

Face à cette situation :

Le Sgen-CFDT appelle les assistants sociaux de l'Académie et les personnels itinérants:

- > à ne plus effectuer de déplacements hors de leur résidence administrative (sauf situation relevant du domaine de la protection de l'enfance en danger).
- > à ne plus assurer de permanences sans les établissements autres que leur résidence administrative...

...tant que la saisie des frais ne sera pas redevenue possible et le remboursement des frais antérieurs régularisé.

Le Sgen-CFDT va demander une audience au Recteur afin d'exposer la situation en détail et demander des garanties nouvelles et réelles sur cette question.